

**Réponse à l'avis du 6/01/2022 de la MRAe n°2021-009385
sur le projet BRIDOR à LIFFRE (35)**

1. Qualité formelle du dossier (p7/16)

- L'Ae recommande de restructurer la version numérique du dossier pour qu'il soit facile de naviguer entre les différentes parties de celui-ci (y compris les annexes).

La version informatique qui sera transmise à l'enquête publique a été adaptée en ce sens (renvois automatiques).

2. Qualité de l'analyse

➤ Périmètre de l'étude d'impact, scénarios alternatifs et choix réalisés

- L'Ae recommande de prendre en compte, dans le périmètre de l'évaluation environnementale, la fabrication et le transport des matières premières nécessaires à la construction de l'usine et à son exploitation ainsi que le devenir des produits finis.

BRIDOR prend en considération dans son évaluation environnementale le chantier, notamment dans le cadre de la certification BREEAM NC 2016. Les dispositions spécifiques aux installations de chantier sont définies dans la charte de chantier à faible impact (en cours de définition).

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs d'un chantier « propre » sont de :

- Éviter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier
- Éviter les risques sur la santé des ouvriers
- Éviter les pollutions de proximité lors du chantier
- Éviter la quantité de déchets de chantier mis en décharge
- Assurer la préservation des intérêts environnementaux par la présence de l'écologue dès la planification des étapes du chantier

Cette charte sera signée par l'ensemble des entreprises participant au chantier.

Des dispositions seront prises afin d'assurer le suivi des consommations d'électricité et d'eau du chantier et de la base vie. Les quantités de déchets évacuées puis valorisées seront également suivies.

Les consommations des engins de chantier, des livraisons et de l'évacuation des déchets seront également suivies comme précisé dans la future charte de chantier.

Un animateur CP (Chantier propre) doit s'assurer du respect des exigences définies dans la charte, il organise l'accueil des entreprises et tient les registres (déchets, consommations, incidents, formations...). Chaque entreprise devra définir un référent chantier propre. Le premier jour d'intervention sur site, chaque entreprise doit prévoir ½ heure de sensibilisation de tous les intervenants à la conduite du chantier propre.

Dans le cadre de l'engagement du maître d'ouvrage à préserver la biodiversité du site, les zones définies par l'écologue comme « à préserver » seront protégées pendant toute la durée du chantier. Des mesures de protection seront mises en place autour de la zone, elles peuvent se matérialiser par des barrières ou des filets de protection. L'ingénieur écologue viendra sur le chantier à fréquence régulière pour surveiller l'avancement du

chantier la mise en place des défens, organiser les actions éventuelles de déplacements valider les exigences environnementales du projet.

Aucun dépôt de déblais, de déchets ou de matériel ne sera toléré en dehors des emprises autorisées. Le respect des espaces verts ou naturels existants devra être particulièrement suivi. Le non-respect de cette prescription pourrait se traduire en une pénalité. Afin d'éviter de salir les voiries extérieures, il est prévu d'imperméabiliser et de traiter toutes les circulations véhicules qui peuvent l'être dès le début de l'opération. En cas de constat de dégradations sur la voirie, il sera procédé au nettoyage de celles-ci.

Les matériaux utilisés disposeront d'une fiche de données environnementales et sanitaires (FDES). Dans le cadre de la mise à jour de l'étude ACV (analyse de cycle de vie), l'entreprise de gros œuvre fournira à GEDOUIN et ArpAstrance les volumes, tonnages et FDES des matériaux.

Le bois utilisé proviendra de forêts gérées durablement, il sera FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) avec justificatif.

- *Pour le bois de coffrage pour le gros œuvre,*
- *Pour les éléments suivants pour le lot Menuiseries Intérieures*
 - *Blocs portes,*
 - *Portes stratifiées ou alvéolaires,*
 - *Châssis.*

Comme précisé dans les demandes génériques, les exigences vis-à-vis de la qualité de l'air seront à prendre en compte pour tous les matériaux en contact avec l'air intérieur.

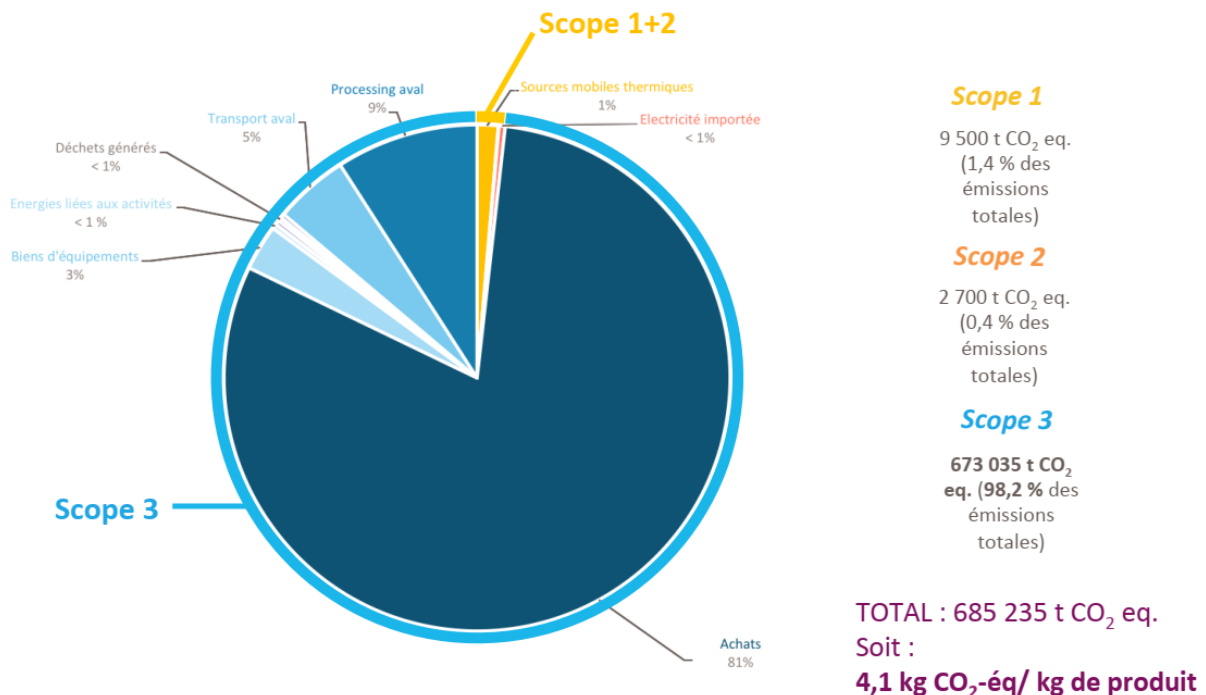
D'après l'étude de 2017 réalisée par QUANTIS, l'empreinte Carbone du groupe BRIDOR (unités de Servon-sur-Vilaine et Louverné) peut être représentée comme suit :

Les sources d'émissions sont définies en 3 catégories :

1. *scope 1 : émissions directes provenant de sources détenues par l'entreprise, telle la combustion de gaz naturel ou de carburant ,*
2. *scope 2 :: il s'agit essentiellement de la consommation d'électricité (qui ne produit pas de gaz à effet de serre) mais dont la production a pu émettre des gaz à effet de serre,*
3. *scope 3 : les qui portent sur l'amont et l'aval du process sur site : extraction ou production des matières premières, transport de matières premières et des produits finis, émission par le recyclage ou la fin de vie*

Empreinte carbone de Bridor 2018 (données 2017)

Scopes 1,2 & 3

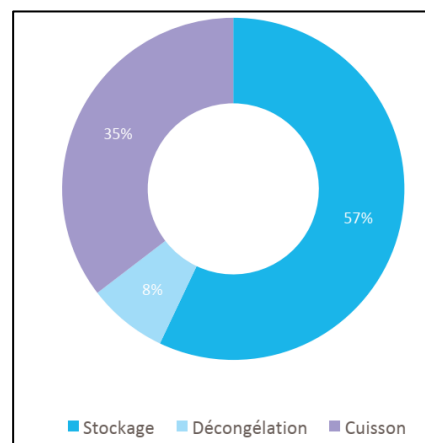


Les émissions directes de Bridor représentent moins de 2% des émissions de ses activités (intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur). Total SCOPE 1 et 2 : 12 200 tonnes de CO₂-eq soit l'équivalent des émissions annuelles de 1200 européens moyens.

Les émissions indirectes liées aux activités de Bridor sont quant à elles 56 fois plus émissives que ses activités directes. Total SCOPE 1+2+3: 673'000 tonnes de CO₂-eq soit l'équivalent de 500 Airbus A330 qui font le tour du monde.

L'utilisation des produits finis BRIDOR est comprise dans « processing aval » détaillé ci-dessous :

Figure 1 : répartition des impacts dans la catégorie « processing aval »



Le stockage et cuisson des produits vendus par Bridor représente une part non négligeable des émissions carbone sur la chaîne de valeur de l'entreprise. Cet aspect montre l'importance d'une gestion optimisée des commandes afin d'éviter des temps de stockage prolongés ainsi que l'éducation de clients sur les temps optimaux des cuissons et les bonnes pratiques lors de l'utilisation des produits.

Le tableau suivant résume les mesures retenues par BRIDOR qui entrent dans la décarbonation de l'activité.

Scope		Application à BRIDOR	Mesures retenues par BRIDOR pour le site de LIFFRE
1	Emissions directes		
	provenant de sources détenues par l'entreprise, telle la combustion de gaz naturel ou de carburant	Combustion pour la précuisson des pains au gaz naturel Production d'eau chaude Production de froid	Sans modification mais brûleurs très bas NOx Approvisionnement en gaz « vert » Production d'eau chaude par récupération de chaleur : production d'eau chaude au gaz uniquement en secours Utilisation de camions à hydrogène (en test), électriques ou à gaz pour le transport intersites Pad de recours au « fréons »
2	Emissions indirectes		
	il s'agit essentiellement de la consommation d'électricité (qui ne produit pas de gaz à effet de serre) mais dont la production a pu émettre des gaz à effet de serre	Consommation d'électricité	Mise en place d'une production photovoltaïque d'électricité permettant d'assurer la production nécessaire au talon de consommation, qui viendra en déduction de la consommation électrique du réseau Choix de dispositif limitant les consommations électriques : variateurs de puissance, récupération de chaleur pour chauffage des combles Certification engagée ISO 50001 sur les sites de Servon et Louverné
3	Autres émissions indirectes		
	les émissions portent sur l'amont et l'aval du process sur site : extraction ou production des matières premières, transport de matières premières et des produits finis, émission par le recyclage ou la fin de vie	Amont du process : Essentiellement la production des matières premières (farine et beurre) et leur transport et des emballages Déplacements domicile travail	La production de beurre est liée à la production laitière. La production laitière est émettrice de gaz à effet de serre (méthane ¹ et CO2). Dans la méthode du bilan carbone ce poste est particulièrement important. BRIDOR privilégie l'approvisionnement local pour le beurre et la farine. L'activité de BRIDOR conduit à une faible utilisation d'emballages (pas de suremballage) Incitation au co-voiturage, à l'utilisation de vélos (prime) Choix du site de LIFFRE, bien desservi par les transports en commun et optimisation de l'accès piéton au site.

Scope		Application à BRIDOR	Mesures retenues par BRIDOR pour le site de LIFFRE
		Achats de biens d'équipement	L'impact carbone est intégré au processus décisionnel
		Aval du process : transport des produits finis, utilisation du produit par les consommateurs Fin de vie des déchets (traitement ou valorisation).	Le transport sur le territoire national s'effectue sur route, par des moyens conventionnels compte tenu des distances. Pour l'export, la longue conservation des produits permet leur transport par cargo et voie maritime : ce mode de transport est économe en carburant par apport aux produits frais qui nécessitent des transports rapides (routier ou aérien) La cuisson des produits par les clients finaux est un poste d'émissions dont la réduction passe par leur information par des consignes claires sur l'emballage 95 % des déchets sont recyclés. Les déchets de production sont valorisés en alimentation animale ou méthanisation (gaz à effet de serre émis valorisés).

¹ le méthane produit par l'élevage est de type biogénique, produit à partir de la biomasse consommée et donc d'origine non fossile. Sa durée de vie dans l'atmosphère est bien plus courte que celle du CO₂, de l'ordre de 10 à 12 ans. C'est un gaz à effet de serre élevé : PRG de 28 pour 100 ans pour 1 pour le CO₂. Quelle que soit son origine, biogénique ou fossile, une molécule de CO₂ agit de la même façon sur l'effet de serre. Cependant, l'intérêt du caractère biogénique est que ces émissions sont issues de la biomasse qui peut se renouveler à l'échelle humaine avec cycles courts (pour les cultures annuelles et les prairies), à l'inverse de celles des émissions fossiles qui déstockent du carbone pour l'ajouter à l'atmosphère.

➤ Qualité de l'analyse des effets, des mesures d'évitement, de réduction, de compensation (ERC) et de suivi

- L'Ae recommande d'identifier les incidences environnementales des autres activités présentes ou projetées autour du site (activités sur Sévailles 1, lotissement) et d'en évaluer les effets cumulés avec ceux du projet : notamment les conséquences sur le trafic routier, les nuisances sonores, la qualité paysagère, la qualité des eaux superficielles...

Les effets cumulés ont été évalués en situation actuelle, à date de réalisation du dossier d'autorisation environnementale. Les effets cumulatifs avec les projets sur la zone d'étude ayant nécessité une autorisation environnementale ou loi sur l'eau ont été abordés au chapitre 13.

Concernant le trafic routier, l'impact du projet a été évalué en situation actuelle (avec les installations présentes). Nous ne disposons pas des informations pour les différents projets sur la zone. La desserte de la zone de Sévailles 2 par Sévailles 1 permet de limiter l'incidence du projet uniquement au niveau des échangeurs les riverains et nouveaux riverains. La configuration des accès a été adaptée pour la circulation des poids lourds liés à l'activité soit cantonnée côté autoroute, éloignée des habitations et masquée par les bâtiments qui feront écran.

L'augmentation de la circulation induite par BRIDOR sera graduelle.

L'étude acoustique réalisée par JLBi a pris en compte la situation initiale. La situation acoustique côté riverain est fortement impactée par le trafic routier. Dans le cadre du projet BRIDOR, les déplacements des camions seront réalisés via la voie interne à la zone de Sévailles 1 pour l'accès à l'A84 et les équipements potentiellement bruyants de BRIDOR seront choisis pour leur faible impact sonore.

De plus, une mesure de bruit sera réalisée après la mise en service de chaque phase (4 phases réparties dans le temps). Si le contrôle périodique identifie une non-conformité ou un désagrément est identifié par les riverains, BRIDOR mettra en place des mesures compensatoires.

Sur la qualité paysagère, la zone artisanale Sévailles 1 permet d'atténuer l'impact paysager, notamment par l'implantation de MAB Gasnier (cf. figure suivante), et la conservation et densification des haies périphériques du site.

Figure 2 : Vues depuis la ZAC Sévailles vers le site du projet



- Les mesures prévues pour leur prévention sont identifiées en tant que mesures d'évitement, de réduction ou de compensation. Un suivi est par ailleurs prévu afin de s'assurer de l'efficacité des mesures. Celles-ci sont énoncées, mais les éventuelles autres mesures non retenues ne sont pas indiquées et les choix réalisés ne sont pas toujours argumentés. Cela ne permet donc pas de juger si elles sont optimales (par exemple concernant la consommation d'eau).

Les mesures de réduction de la consommation d'eau permettent d'atteindre un ratio de **1,2 m³/t** de produits finis. Le ratio actuel pour l'usine de Servon-sur-Vilaine est de 1,5 m³/t de PF. L'obtention de ce ratio prouve l'engagement fort de BRIDOR afin de réduire son impact sur l'eau.

BRIDOR a retenu les actions suivantes comme mesures pérennes de la réduction de la consommation d'eau :

- Adoption de la technologie adiabatique : pour un niveau d'activité de 156 000 tonnes/an, la consommation d'eau évitée est de 93 600 m³ /an ;
- Pas d'arrosage des espaces verts et pelouses,
- Utilisation de jets HP lorsque c'est possible,
- Recyclage des eaux de rinçage en pré lavage sur les CIP,
- Suivi des indicateurs de consommation, via un réseau de compteurs intelligents
- Conception du bâtiment pour faciliter le nettoyage
- Cahier des charges prenant en compte la consommation d'eau pour le choix des installations techniques.

Après réduction, la consommation se répartit de la façon suivante, en moyenne :

- incorporation dans les recettes : 48 %
- lavages : 32 %
- refroidissement 20 %

Les mesures précédemment citées résultent de choix logiques (arrêt d'arrosage, utilisation de HP, suivi d'indicateurs et alertes sur dérives...), de l'expérience de BRIDOR obtenue sur ses autres sites (choix de la technologie adiabatique pour la réfrigération...) et de l'application des Meilleures Techniques Disponibles (MTD).

L'utilisation d'eau de pluie pour l'alimentation des sanitaires a été exclue pour risque d'hygiène (contexte d'usine agroalimentaire) et risque de dégradation rapide de ceux-ci. L'Anses recommande de ne pas laver le linge avec de l'eau de pluie (2015-SA-0037). Toutefois, l'eau de pluie provenant des toitures permet de faire l'appoint de la réserve incendie.

L'ordonnancement des productions est conçu pour limiter le nombre de changements de recettes et donc le nombre de lavages. Cependant en agroalimentaire, les lavages ainsi que la part d'eau incorporée dans les recettes restent incompressibles. Le changement de technologie pour la réfrigération permet de classer ce poste de consommation en dernière position (50 % sur Servon-sur-Vilaine et avec l'adiabatique pour le projet Liffre 20% de la consommation totale).

Les mesures proposées résultent principalement de l'expérience de BRIDOR sur ses deux autres sites de production.

3. **Préservation de la ressource en eau et de la qualité des eaux superficielles (p9/16)**

➤ Gestion de l'eau potable

L'Ae recommande de compléter la présentation des mesures de réduction de la consommation en eau potable en démontrant que toutes les possibilités de réduction sont étudiées (recyclage de l'eau, limitation des variations de produits fabriqués...) et que les choix réalisés correspondent aux meilleures solutions.

Cf. réponse ci-avant.

4. **Préservation des habitats naturels présents sur le site, des milieux naturels proches et des continuités écologiques**

➤ Prise en compte de l'état initial de l'environnement et du projet

Il conviendra en particulier de faire ressortir la fonctionnalité du chemin arboré compte tenu du nombre d'arbres de grande taille qui le bordent et de leur valeur d'habitat afin de justifier le dimensionnement de la mesure de compensation.

Le dossier CNPN rédigé précise ces éléments de continuité écologique au sein du paysage liffréen, et notamment du secteur de Sévailles (partie IV Analyse de l'état initial – 1.2 Les continuités écologiques), et mentionne notamment :

- Toutes les études de la trame verte et bleue menées à une échelle supra-communale (SRCE, SCOT) ou communale (PLU).
- La barrière écologique de l'A84, située à proximité immédiate du projet, pour laquelle il existe 5 franchissements supérieurs ou inférieurs dans un périmètre proche (analyse détaillée dans le dossier)
- Une analyse précise de la trame verte et bleue des abords du projet.

Extrait de cette analyse :

- La trame verte

La trame verte se compose des deux grands massifs forestiers, de boisements épars notamment aux abords de l'A84 et d'un maillage bocager relativement dense sur tout le secteur de Sévailles et Beaugé. **Sur le site même du projet, la trame verte comprend une entité boisée au nord-ouest et de nombreuses haies bocagères qui délimitent les diverses parcelles cadastrales.**

Les connexions écologiques existantes entre ces grandes composantes sont plus ou moins marquées selon les secteurs. La présence de l'A84 oblige à considérer deux grands secteurs :

- Le Nord de l'autoroute, composé essentiellement de **forêts et boisements, quelques parcelles bocagères**, avec une urbanisation quasi inexistante.
- Le Sud de l'autoroute, où se mêlent espaces déjà urbanisés, espaces à vocation d'urbanisation, **espaces agro-bocagers et boisements**

Aussi, malgré l'existence d'échanges biologiques chez de nombreuses espèces entre le Nord et le Sud de l'autoroute, il est nécessaire de considérer cet ouvrage routier comme une barrière écologique majeure, scindant le paysage communal en deux entités distinctes.

Le site du projet est directement connecté à la forêt de Liffré par le maillage bocager. La connexion à la forêt de Rennes est plus fragmentée, avec le passage de l'A 84, et les abords de la ZA de Beaugé.

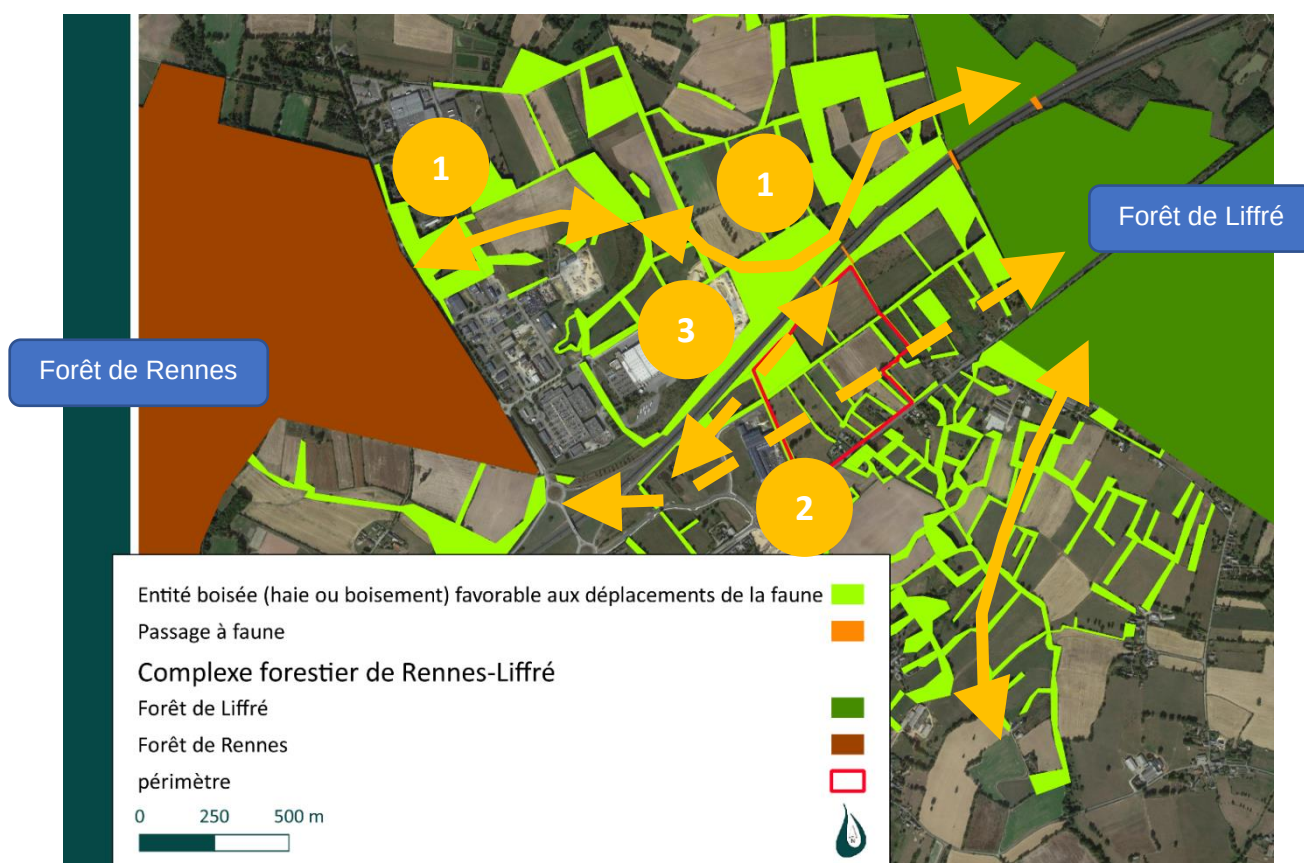
On peut considérer plusieurs connexions écologiques majeures entre les forêts de Rennes et de Liffré :

- 1 ■ La connexion écologique Nord, sur le secteur de Beaugé, qui utilise le maillage bocager et les nombreux boisements de landes. Cette connexion semble la moins altérée, et donc la plus efficace du territoire Nord-liffréen.
- 2 ■ La connexion écologique Sud, qui fait l'objet d'une fragmentation plus importante, avec des espaces très ouverts entre Beaugé et l'A84, et la traversée de l'Autoroute
- 3 ■ Une connexion écologique secondaire altérée, longeant l'A84 par le Nord.

Ces connexions écologiques peuvent être utilisées par de nombreuses espèces ou groupes d'espèces fréquentant les deux massifs forestiers.

Il existe également une connexion écologique vers le Sud, plus liée au maillage bocager et à la trame bleue.

Figure 3 : carte de la trame verte et bleue



Cette approche sur les connexions écologiques ne peut être exhaustive à l'échelle d'un territoire. En effet, la notion de connexion écologique peut varier pour chaque espèce, qui utilise ou fréquente différents habitats à différentes périodes de l'année.

Cette approche cartographique et terrain permet néanmoins d'identifier les principales connexions (maillage bocager, boisements relais...) et les ruptures pouvant exister, comme c'est le cas sur la connexion 2 sur la carte ci-contre.

Figure 4 : vue sur la rupture de la continuité écologique n°2 liée à l'A84



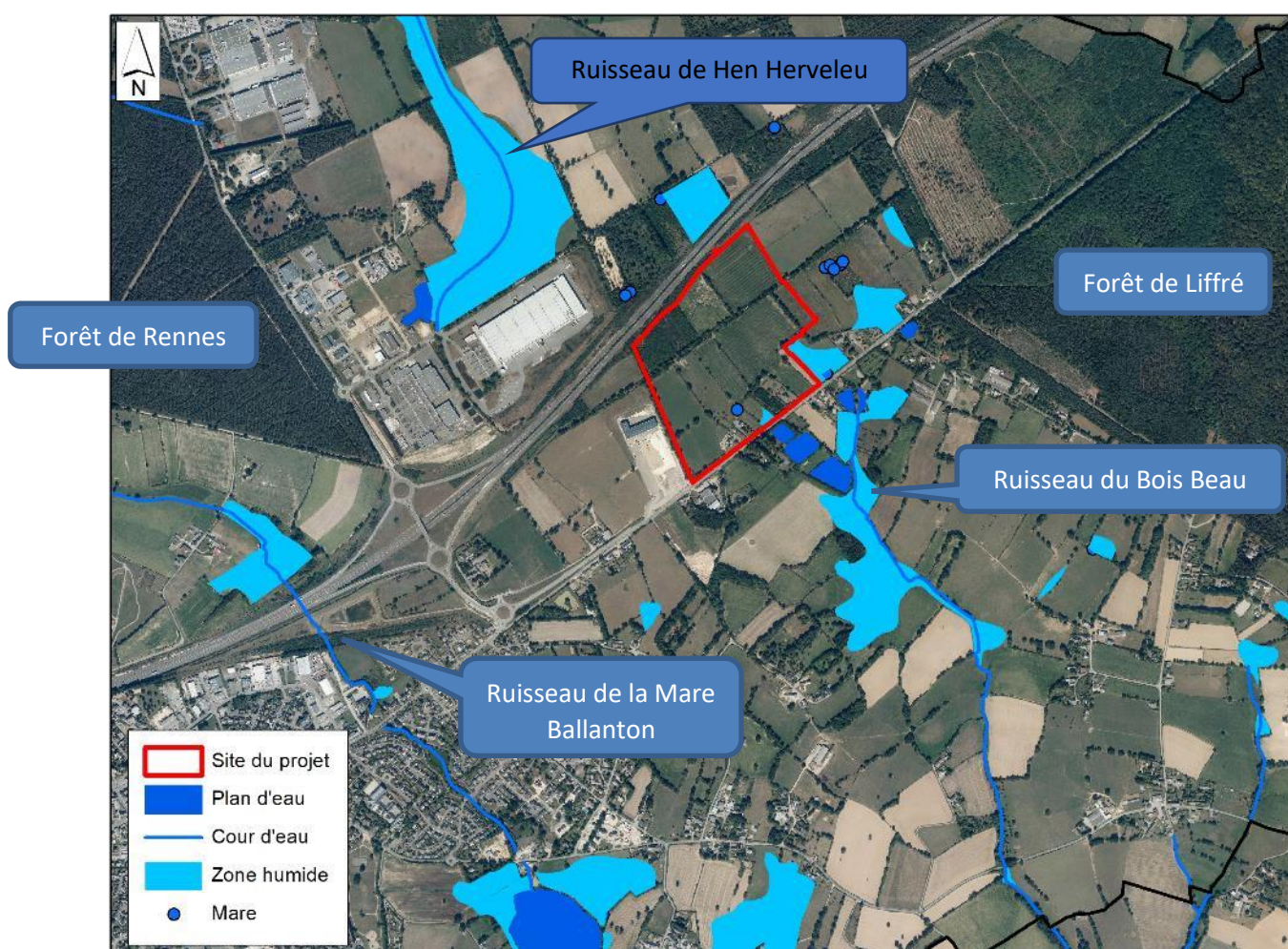
- La trame bleue

Aucun cours d'eau ne traverse le site du projet. Une mare et une zone humide ont été inventoriées dans l'inventaire communal des zones humides.

À une échelle plus large, la trame bleue est essentiellement composée des ruisseaux de Hen Herveleu, de la Mare Ballanton et du Bois Beau, ainsi que des zones humides associées et de quelques plans d'eau.

Le secteur de Sévailles 2 se trouve sur les hauteurs du territoire, et marque la limite de bassin versant entre ces deux cours d'eau : Hen Herveleu et Bois Beau. Au Nord, les eaux s'écoulent vers l'Illet, tandis qu'au Sud, elles rejoignent le Chevré. Le maintien et le développement de cette trame passe par l'identification précise des milieux aquatiques et humides, leur préservation, et la recréation d'habitats propices aux espèces inféodées à ces milieux.

Figure 5 : Carte de la trame bleue



- Conclusion sur la trame verte et bleue

La trame verte et bleue du secteur étudié est donc marquée, mais fortement impactée par les divers aménagements réalisés (infrastructures routières, urbanisation, ...).

Compte tenu de sa fonctionnalité écologique importante, l'alignement double est compensé à hauteur de 5 mètres linéaires compensés pour 1 ml détruit.

Les caractéristiques de la clôture périphérique devront être précisées (type de maille devant permettre le passage de la petite faune terrestre, date de mise en place).

Le projet consiste à l'installation d'une activité industrielle agro-alimentaire. La présence de mammifères sur un tel site peut entraîner des dégradations (impact des rongeurs sur des installations électriques par exemple), des mortalités d'individus (flux de véhicules régulier) ou des contraintes sanitaires fortes. Aussi, comme sur les autres sites de Bridor, la clôture périphérique sera réalisée de manière à empêcher le passage de la petite faune terrestre, qui n'est pas compatible avec la gestion quotidienne d'un tel site industriel. La continuité écologique pour ces petits mammifères est assurée par la voie douce périphérique.

➤ Incidence du projet

Concernant les connexions, le projet renforcera l'effet d'obstacle de l'autoroute pour la faune puisque le site lui est attenant (effet de cumul, clôtures supplémentaires). Cette incidence n'est pas décrite dans le dossier.

Le projet général de mesures compensatoires répond à plusieurs objectifs :

- Apporter les garanties foncières de la faisabilité des mesures compensatoires. Concrètement, toutes les parcelles où le foncier n'est pas maîtrisé par Bridor ou par un propriétaire apportant des garanties sur la pérennité des compensations a été écartée.
- Proximité géographique, afin de permettre le maintien des populations d'espèces protégées visées par la procédure à proximité du site de la future usine de production
- Améliorer la perméabilité écologique entre les massifs forestiers de Rennes et de Liffré. Une étude spécifique sur le foncier disponible entre ces deux forêts a donc été menée en partenariat avec Liffré Cormier Communauté.

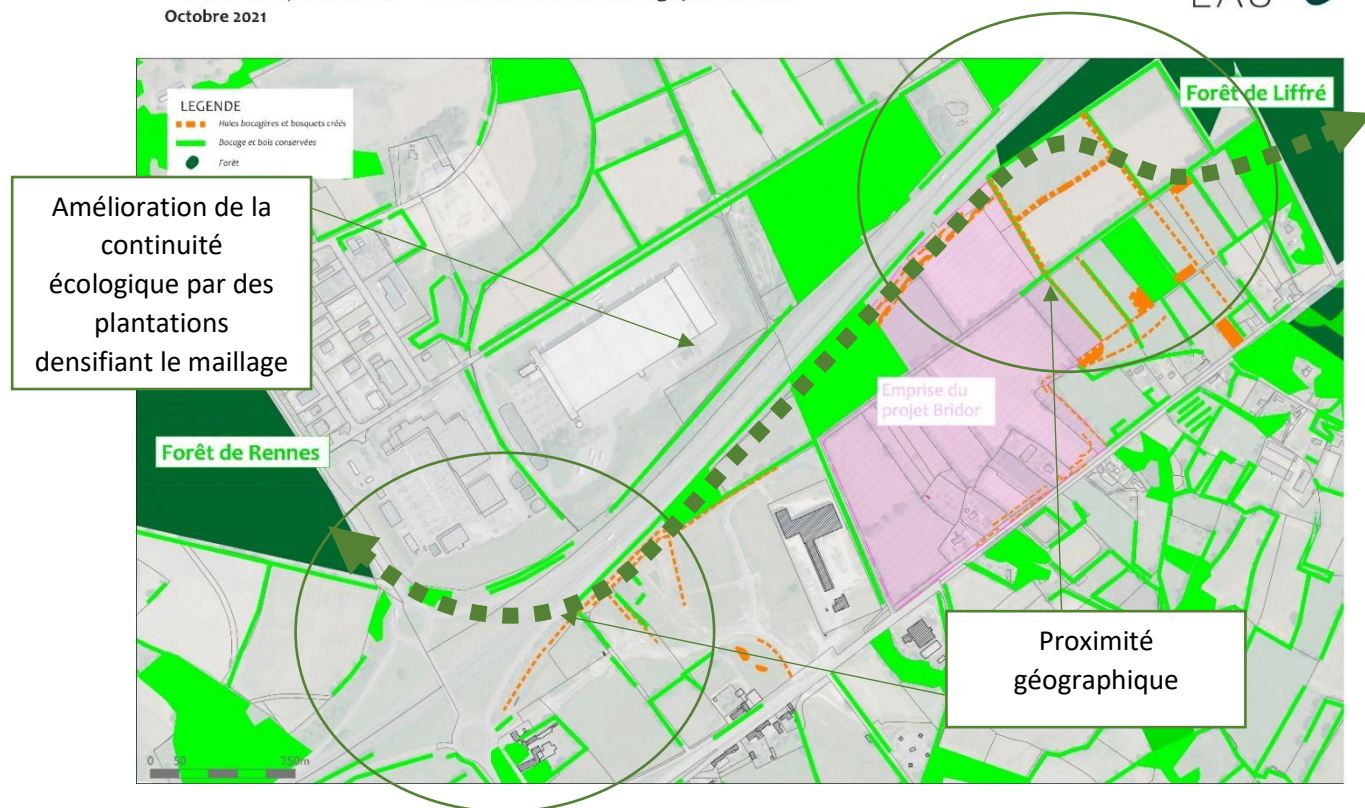
Le projet développé a justement tenu compte de ce cumul d'incidences, en assurant le maintien d'une connexion écologique entre l'A84 et le site d'implantation :

- Maintien et amélioration écologique d'un boisement situé au Nord-ouest du site, jouant un rôle de relais entre la forêt de Rennes et celle de Liffré
- Mise en place d'une bande de 30 mètres de large entre la clôture du projet et celle de l'A84, plantée et aménagée de manière à faciliter les déplacements de la faune locale.

Figure 6 : Localisation générale du projet de compensation illustrant la volonté d'améliorer la connectivité entre les massifs forestiers de Rennes et Liffré

BRIDOR

Mesures compensatoires - Plan des continuités écologiques boisées
Octobre 2021



Il aurait été utile d'appuyer la démonstration d'une priorisation de l'évitement des impacts et de la suffisance des mesures de compensation sur un croisement de ces données cartographiques avec celles qui concernent les niveaux d'enjeux, établis pour chacun des habitats représentés.

Des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en place sur ce projet, pour limiter les incidences négatives sur l'environnement (zones humides, espèces protégées, habitats naturels...).

Lorsque c'est possible, les mesures d'évitement sont priorisées sur les secteurs présentant le plus d'enjeu écologique, comme évoqué par la MRAE. Néanmoins, cela n'est pas toujours possible, notamment dans le cas d'une infrastructure industrielle présentant des besoins fonciers importants.

Dans le cas présent, les deux éléments forts de l'évitement et de la réduction sont le maintien du boisement situé au Nord-Ouest, pour assurer la préservation d'un boisement relais entre les forêts de Rennes et de Liffre, et la préservation de 50 % du double alignement d'arbres présent au sein du site.

Le futur contexte lumineux du site, présenté comme important, n'est pas suffisamment précisé afin d'assurer le dimensionnement de la trame « noire » envisagée au nord de l'emprise de l'installation.

Ce contexte lumineux est détaillé dans la demande de dérogation espèces protégées.

Extrait de cette étude :

Une gestion de la pollution lumineuse
Pour les Chiroptères et de manière générale la faune nocturne, le projet devra veiller à réduire les éclairages nocturnes de manière à ne pas perturber les espèces lucifuges. Cette pollution lumineuse peut entraîner des perturbations dans le déplacement des espèces sensibles. Les éventuels éclairages devront être orientés vers le sol et respecter la préconisation ci-après afin de réduire le risque de perturbation :

- Un angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ;
- Orientation des réflecteurs vers le sol
- L'abat-jour doit être total, le verre protecteur plat et non éblouissant
- Privilégier les LED ambrée et ampoules à Sodium Basse ou Haute Pression (SBP/SHP) moins impactantes pour la biodiversité

Figure 7 : Illustration de l'éclairage préconisé (Fiche technique Biodiversité positive, 2008)

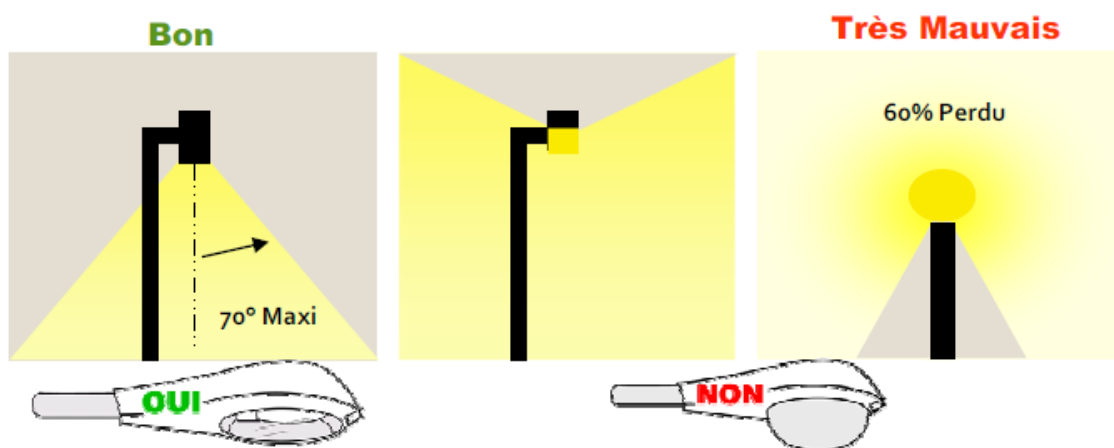


Figure 8 : Type d'éclairage selon son impact sur la biodiversité (Source : CEREMA – 2020)

Technologie	Spectre du rayonnement	Impact sur la biodiversité animale
LED ambrée (spectre étroit)		
Sodium Basse Pression (SBP) ▲ plus commercialisée		
Sodium Haute Pression (SHP)		
LED blanche classique		
Iodure Métallique (IM)		
Vapeur de Mercure (VM)		

Source : CEREMA

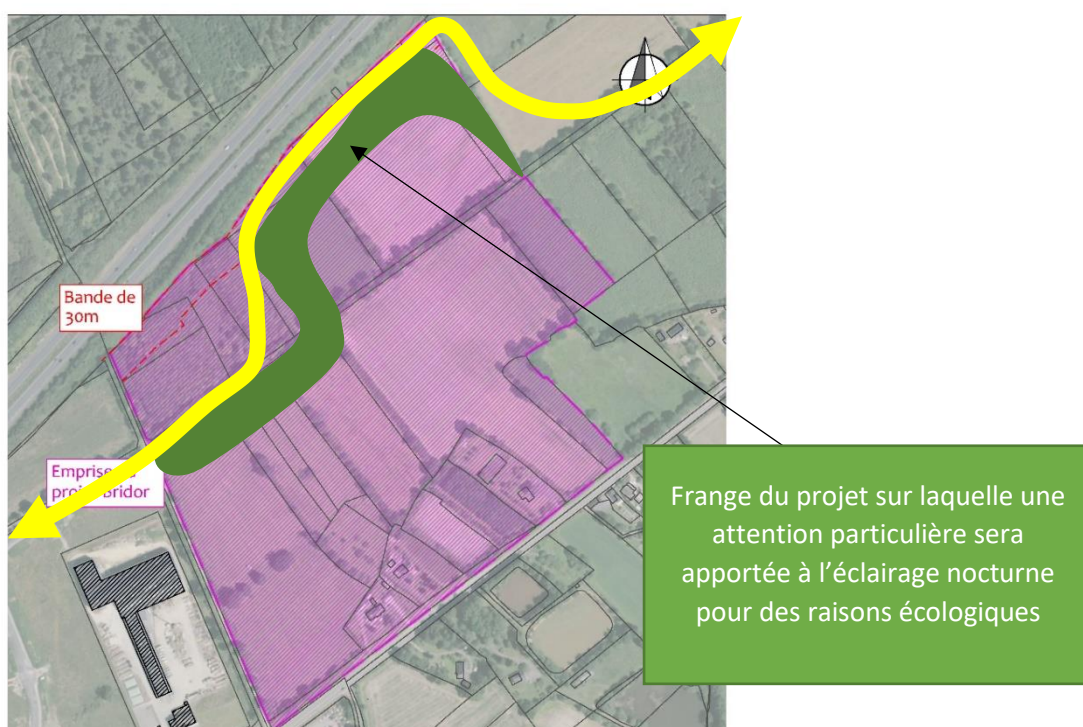
Le projet prévoit la conservation et l'aménagement d'une bande boisée de trente mètres de large en bordure de l'A84, pour permettre de maintenir une connexion écologique. Ce choix s'accompagne d'une réflexion sur les déplacements nocturnes, notamment pour les espèces de chiroptères ou d'avifaune nocturne, qui pourrait se déplacer entre les forêts de Liffré et de Rennes.

Sur toute la partie Nord du site, le réseau d'éclairage sera limité au maximum, et équipé de détecteurs de mouvement et de minuteries. Ainsi, aux horaires nocturnes (adaptés sur la luminosité évolutive au cours de l'année), l'éclairage ne fonctionnera pas, sauf en cas de mouvement ou d'activités nécessaires au bon fonctionnement du site.

Il est tout de même important de rappeler que l'éclairage d'un site industriel répond à des objectifs de sécurité pour les salariés et le personnel travaillant sur le site (chauffeurs/livreurs...).

Figure 9 : localisation du corridor écologique recréé (en jaune) et de la zone d'attention particulière à l'éclairage

BRIDOR
Mesures compensatoires
Mai 2021



Mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi

Les ratios de compensation appliqués aux milieux bocagers et arbustifs supprimés ne sont pas expliqués, notamment par une comparaison des valeurs fonctionnelles perdues et attendues.

Le projet générant des impacts non négligeables sur des habitats à fort intérêt écologiques, des compensations prenant la forme de création d'habitats sont nécessaires. Pour évaluer le besoin de compensation, les habitats ainsi que leurs fonctionnalités ont été analysés, donnant lieu à la classification ci-contre.

Les ratios de compensation ont été définis sur la base de plusieurs principes :

- Proximité géographique. Plus la compensation est éloignée, plus le ratio est élevé.
- Complexité de réalisation. Plus les retours d'expérience montrent une complexité technique de réalisation, plus le ratio est élevé. C'est pour cela que le ratio de compensation est plus élevé sur les haies bocagères (arbres de plusieurs dizaines d'années) que sur les haies arbustives
- Enjeu spécifique au site. Plus l'enjeu spécifique au site est élevé, plus le ratio de compensation est important. Pour cela, le ratio de compensation sur le double alignement d'arbres est le plus élevé, puisque c'est l'habitat qui présente le plus fort intérêt écologique sur le site, au regard des espèces patrimoniales contactées.

Les ratios de compensation sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Type de surface concernée	Intérêt écologique	Quantité impactée	Ratio de compensation minimum	Surface ou linéaire compensé
Haies bocagères	Vieilles haies bocagères possédant un rôle écologique important pour la faune locale (alimentation, reproduction, refuge...)	295 ml	3 mètres linéaires compensés pour 1 détruit Soit un minimum de 900 ml	2155 ml de haies replantées et 1017 ml de haies densifiées, soit un total de 3172 ml de haies bocagères
Alignement double	Vieilles haies bocagères possédant un rôle écologique important pour la faune locale (alimentation, reproduction, refuge...)	450 ml	5 mètres linéaires compensés pour 1 détruit, soit 2 250 ml minimum	
Haies arbustives	Arbres, arbustes et fourrés denses pouvant abriter un cortège varié d'espèce animale en alimentation, reproduction ou transit.	5111 m ²	1,5 m ² compensé pour 1m ² détruit Soit un minimum de 7667 m ²	8 149 m ²
Mares	Zone d'alimentation et de vie pour un cortège varié d'espèce animale	1 mare	Ratio minimum de 3	4 mares créées
Espaces semi-ouverts	Zone d'alimentation et de vie pour un cortège varié d'espèce animale	62505 m ²	1m ² détruit 1m ² compensé Soit un minimum de 62505m ²	64400 m ² d'espaces semi-ouverts recréés (parcelle Miscanthus, frange périphérique du site)

Zones humides	Zone d'alimentation et de vie pour un cortège varié d'espèce animale	8 200 m ²	1m ² détruit, 1 m ² compensé Soit un minimum de 8 200 m ²	9 548 m ² , soit un ratio de 1,16
---------------	--	----------------------	---	--

5. Prise en compte des enjeux climatiques

Des précisions chiffrées devraient être apportées sur les économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre réalisées par les mesures prises.

BRIDOR a intégré dès la conception de son projet l'efficacité énergétique en retenant le référentiel BREEAM au niveau VERY GOOD. BRIDOR s'inscrit dans un programme de neutralité carbone pour 2030 pour ses sites de production pour les scopes 1 et 2. Le projet de Liffre permet d'y contribuer à plusieurs niveaux (conception des bâtiments, choix des process, production et alimentation des énergies).

- La performance énergétique du bâtiment : conception des espaces de stockage froid pour minimiser les dépenses énergétiques, couverture blanche qui permet de diminuer de 6 % la température en toiture,
- Le recours à la technologie (ammoniac/CO2) pour la production de froid, économe en énergie, ces fluides ont un GWP (Global Warming Potential) de 0 pour l'ammoniac et de 1 pour le CO2 ;
- La récupération de chaleur sur les installations froid pour assurer le préchauffage de l'eau servant au nettoyage de sols et installations. Aérothermes pour chauffage des combles alimentés par la récupération de chaleur des salles des machines.
- Les équipements sont choisis pour leur faible consommation énergétique,
- Les équipements qui le peuvent sont équipés de variateurs,
- Mise en place d'un suivi régulier des indicateurs de consommations d'énergie, avec un réseau de compteurs intelligents permettant un mapping des consommations,
- La gestion des éclairages extérieurs (avec horodatage et capteurs de luminosité,
- Mise en place de panneaux photovoltaïques en ombrières sur les parkings , permettant la production en autoconsommation du talon de consommation électrique du site,
- Si possible valorisation d'une partie des déchets de production (déchets crus) sur un méthaniseur agricole local et rachat du gaz (comme à Servon sur Vilaine),
- Achat d'énergie « verte » : BRIDOR s'inscrit dans un programme de fourniture « verte » en faisant en sorte d'intégrer les programmes énergie « verte » via les montants payés aux fournisseurs.

Le changement du mode d'alimentation des fours¹ pour un passage du gaz naturel à électrique a été étudié par BRIDOR. L'utilisation de gaz naturel a été privilégiée car les essais menés avec un chauffage d'origine électrique n'ont pas permis pas d'obtenir une qualité optimale des produits préculs : caractéristiques de la mie et de la croûte notamment.
Des voiturettes et vélos électriques seront à disposition sur site pour se déplacer.

Même si le dossier indique qu'un travail sera réalisé pour s'approvisionner préférentiellement en produits locaux, la provenance des différentes matières premières devrait être précisée (farine, matières grasses sucre, chocolat...). Les incidences indirectes sur l'environnement liées aux flux entrants et sortants ne sont pas analysées (transports, fabrication des matières

¹ La cuisson ne porte que sur les pains (précuisson).

premières...). Il conviendrait que l'entreprise porteuse du projet présente une analyse globale des impacts environnementaux de ses productions du type analyse du cycle de vie.

Pour 2021, BRIDOR s'engage sur la mise en place du Clean Label sur l'ensemble de ses produits, les produits seront composés d'ingrédients d'origine naturelle (farine, eau, levain, sel...).

BRIDOR est certifié Origine France Garantie depuis 2016.



BRIDOR s'est engagé sur un approvisionnement local pour le projet de Liffré :

- 100% des emballages de conditionnement primaire (sache plastique) viennent des départements Ille et Vilaine et Maine et Loire,
- 100% de la farine est d'origine France dont 80% des farines viennent de Pays de la Loire et de Mayenne,
- 100% des œufs viennent de Bretagne et Pays de la Loire
- 100% des cartons sont d'origine recyclées et proviennent de Bretagne et Pays de la Loire.
- Les compotes sont produites à Châteaubourg.

Aujourd'hui en France, les produits laitiers sont destinés principalement pour la production de produits de grandes consommation (fromages, crème, beurre de table). Néanmoins BRIDOR a la volonté de travailler le plus en local possible avec :

- Beurre pour les produits certifié BIO 100 % Origine France (Finistère et Puy de Dôme)
- 35 % du beurre pour les autres viennoiseries est d'origine France. La part de beurre français est principalement d'origine AOP Charentes Poitou (qualité historique pour les boulangers) et Bretagne.
- Poudre de lait 100% Origine France alors que les marchés étrangers sont plus économiques à l'achat.

BRIDOR s'engage à augmenter sa part d'ingrédients d'origine locale et France.

Les impacts environnementaux des produits BRIDOR sont présentés au point 2 de la présente note.

Un comparatif de la séquestration carbone qui sera supprimée avec celle créée montre un bilan positif. Cependant ce comparatif mérite d'être explicité car des données paraissent surprenantes : le dossier indique que les terres issues du terrassement seront réutilisées en culture, ce qui permet de continuer à contribuer au stockage carbone. Or cette affirmation est fausse (ajouter des terres sur des terres ne double pas le stockage carbone).

Les calculs de séquestration présentés au dossier (tableau 45 de l'étude d'impact) n'ont porté que sur les seules compensations.

Si l'on rajoute les autres surfaces imperméabilisées afin d'avoir un bilan global, qui perdront leur pouvoir de séquestration et qui sont actuellement en prairie, le bilan total s'établit à un déficit de 16,5 tonnes de CO2/an.

Ces données sont à comparer avec les émissions, par exemple, d'un vol Paris à New-York en Airbus A380 qui consomme 111 000 litres de kérosène (1 litre de kérosène correspond à 3 kg CO₂e), soit 333 tonnes de CO₂.

Bridor indique s'engager dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2030, mais sans indiquer par quelles actions la société compte y parvenir.

BRIDOR sera accompagné par une entreprise spécialisée (choix en cours) pour réussir à atteindre ses objectifs de neutralité Carbone (Scope 1 et Scope 2).

BRIDOR a notamment obtenu la certification ISO 50 001 en 2021 pour ses sites de Servon-sur-Vilaine et Louvern , cette certification vise l'am lioration de la performance  nerg tique.

Pour inciter les employ s   venir   v lo, Bridor pr voit la mise en place d'un parking v los ainsi que d'une prime. D'autres mesures auraient pu  tre  tudi es telles que la mise   disposition de v los  lectriques... Ces remarques ont d j   t   mises par l'Ae dans son avis sur le dossier de mise en compatibilit  du PLU et n'ont pas  t ,   ce stade, prises en compte.

L'implantation de BRIDOR dans la zone de S vailles 2   Liff  permet au personnel d'avoir acc s aux transports en commun,   une zone de covoiturage   proximit  du site. BRIDOR pr voit des places de parking pour v hicules  lectriques avec des prises et un abri   v los.   Louvern  et Servon-sur-Vilaine, des applications de covoiturage existent, une application sera  galement d velopp e   Liff .

Afin d'inciter l'utilisation du v lo, BRIDOR a pr vu une voie douce en p riph rie du site qui s curisera l'acc s aux v los, un abri   v los, ainsi qu'une prime de mobilit .

6. Protection du cadre de vie

Pr servation de la qualit  de l'air

Les effets toxiques ou visuels des retomb es de ces fum es pour l'environnement et la sant  ne sont pas analys s. Ils repr sentent un enjeu important notamment du fait de la pr sence de grands axes routiers en limite du site et du cheminement pour pi tons et cycles qui sera cr   en p riph rie du site.

L'Ae recommande d'analyser les effets potentiels li s aux cons quences d'un incendie sur l'environnement et la sant  et de pr senter un protocole de gestion d'accident et de suivi adaptable.

Les effets toxiques ou visuels des fum es ont  t   tudi s pp104-109 de l' tude des dangers, dont les calculs sont d taill s en annexe 5 de l' tude des dangers.

Qualit  paysag re et usage du site

L' tat actuel de l'environnement pr sente des vues photographiques sur le site depuis les axes de circulation au nord et au sud et depuis la zone d'activit s   l'ouest. Des photomontages pr sentant le site   plusieurs  ch ances (2025 et 2030) permettent de visualiser le projet depuis les axes de circulation. La pr sence de points de vue   partir d'habitations n'est pas recherch e.

Les insertions paysag res sont pr sent es ci-apr s.

Cependant, le dossier n'apporte aucune information quant au traitement architectural des b timents (volumes, formes, coloris...),  l ment pourtant important pour juger de la qualit  paysag re du projet.

La notice d'insertion PC 4 est annex e au pr sent avis, elle contient le traitement architectural du projet.













GROUPE IDEC

BRIDOR

AFF. 20087 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITE DE PRODUCTION
35340 LIFFRE
LE 26 JANVIER 2022

POINT DE VUE 03 - PROJET

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITÉ DE PRODUCTION**ROUTE DEPARTEMENTALE 812 – LIFFRE (35)**Maître d'Ouvrage :**BRIDOR**

ZA Olivet

35538 SERVON-SUR-VILAINE

Maîtrise d'oeuvre :**DOMINIQUE CANEDI , Architecte**

28, Rue des Veyettes

35000 RENNES

NOTICE D'INSERTION**PC4****A- Le paysage et l'environnement existant**

Le Nord-Ouest de la parcelle est bordé par l'autoroute des estuaires A84. Le Nord-Est de la parcelle est constitué de champs entre-coupé de haies bocagère. Le Sud-Est de la limite foncière est bordé par la RD 818 qui permet l'accès au chemin existant qui longe la limite Sud-Ouest du terrain. A l'Ouest de ce chemin vert se situe le site d'activité de Servailles 1.

Le terrain décrit une pente générale transversale d'Ouest en Est. Le point haut se situant sur l'espace boisé dans l'angle Ouest du site.

Le site de Sévailles 2 se compose de nombreuses parcelles agricoles séparées par un maillage bocager varié, ainsi que de trois parcelles boisées (plantations ou jeune boisement spontané) situé dans l'angle Ouest de la parcelle.

Sur le site du projet, un linéaire important de haies est repéré sur le règlement graphique ainsi qu'au sein de l'OAP, comme « Éléments de paysage identifiés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme ».

Deux parcelles support de maisons individuelles sont intégrées dans la limite foncière du projet. Ces deux maisons seront démolies.

B- Dispositions prévues pour assurer l'insertion du bâtiment dans le paysage, de ses abords et accès

Le projet vise à conserver les parcelles boisées, qui ne sont que très légèrement impactées sur leur bordure Sud-Est afin de créer la voie d'accès poids lourds + pompiers au site de production. La continuité du chemin vert est assuré sur l'ensemble de son linéaire qui borde le site. La clôture périphérique du site se situe en retrait de la limite foncière sur l'ensemble de cette façade Nord-Ouest afin que le chemin vert reste accessible au public. Cette liaison douce sera réalisée dans le cadre des futures phases d'extension. La bande de 30m de recule sera paysagée avec une partie zone humide raccordée aux eaux pluviales. L'aménagement de la transition paysagère sera mis en œuvre dans le même temps que la phase ultérieure.

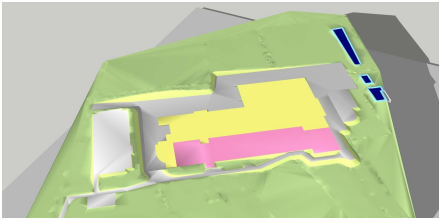
L'application de mesures d'évitement et de réduction permet de conserver des haies existantes et de compenser celles qui sont supprimées. (Cf. notice explicative « bocage »)

Plusieurs secteurs de compensation sont mis en œuvre :

- Nord A84
- Secteur de parcelle Fédération de chasse
- Secteur Servailles 1
- Secteur BRIDOR 3
- Secteur Miscanthus
- Secteur BRIDOR Sud

Au final se sont seulement 3,3 % du linéaire de haies périphériques qui seront impacté.

Le niveau de l'implantation du bâtiment est très étudié afin d'avoir une quantité de remblais et de de déblais proche de l'équivalence.



Ce niveau de plateforme général permet également une hauteur générale des bâtiments qui soit inférieure à la hauteur des grands arbres environnants (Cf. PC6.2 et PC6.3)

Les accès au site s'effectuent par le chemin bordé d'une haie bocagère de par et d'autre depuis la RD 812. L'accès VL + Pompiers se situent dans l'angle Sud de la parcelle et l'accès PL + Pompiers se situe au bout de cette voirie au pied de l'espace boisé.

Le Parking VL reste au niveau du terrain naturel. L'accès piéton depuis le parking s'effectue par une passerelle qui accède au niveau R+1 du bâtiment. Ainsi le décaissé de la plateforme en pied du talus du parking ne se perçoit pas depuis la voirie d'accès au Sud-Ouest.

Les voiries sont traitées en enrobées et ne seront pas visibles depuis la RD 812.

Le site est clos par une clôture composée de poteaux métalliques et de mailles rectangulaires rigides, teinte vert foncé.

C- Projet

En phase travaux une clôture temporaire sera mise en place pour empêcher l'accès du chantier au public.

Vue depuis la RD 812 (façade Sud-Est) :

L'insertion du projet dans le site s'effectue par le niveau de plateforme qui permet une ligne d'acrotère inférieure à la ligne du paysage des plus grands arbres.

La teinte générale des façades gris soutenue est discrète dans un environnement de haies bocagères et de champ à dominante vert. Le soubassement des locaux sociaux que l'on aperçoit sous la passerelle est traité en produit d'aspect naturel bois. Le portique d'entrée qui se détache sur la façade grise est d'une teinte verte douce : jaune olive.

Vue depuis la voirie d'accès en limite Sud-Ouest :

Le long de la voie, le niveau altimétrique (parking) reste proche du terrain naturel. On aperçoit depuis ce chemin la moitié de la hauteur de la façade du bâtiment.

Vue depuis l'autoroute A84 :

Aucune vue sur le bâtiment mais sur le traitement paysager au-delà du talus autoroutier.

Vue de la façade Nord-Est :

Il n'y a pas de réel point de vue sur cette façade compte tenu des masques successifs formés par les haies bocagères plantées de grands arbres.

D- Matériaux

- Bardage métallique vertical: RAL 7043
- L'ensemble des portes en serrurerie et menuiseries dans le bardage RAL 7043 seront également de teinte 7043
- Portique de l'entrée / support du logo Bridor : jaune olive RAL 1020
- Soubassement niveau zone de production : Panneaux isotherme et menuiserie Alu. blanc RAL 9010
- Habillage locaux techniques et appareils sur toiture : Tasseaux bois sur structure métallique /
Soubassement béton brut
- Façade soubassement des locaux sociaux côté passerelle accès piéton : Bardage verticale
Cadence Onwood (baro 710)
- Serrureries : Métal galvanisé

E- Stationnements**AUTOMOBILES :**

Les places de parking sont couvertes par des ombrières équipées de panneaux photovoltaïques.

220 places de stationnements dont 10 accessible handicapé (dimensions 3,30x5,00minimum) sont disposées en aériens et visibles sur plan de masse ; dimensions de chaque place : 2,30x5,00.

DEUX-ROUES :

Un abri pour les vélos est aménagé à l'entrée du parking.

CAMIONS :

10 places de stationnements sont disposées en aériens et visibles sur le plan de masse.

F- Traitement des eaux industrielles

(Cf. étude d'impact du GES)

La collecte des eaux sur le site de BRIDOR sera réalisée par des réseaux séparatifs comprenant :

- Un réseau de collecte dédié aux eaux pluviales,
- Un réseau de collecte dédié aux eaux usées industrielles
- Un réseau de collecte dédié aux eaux sanitaires.

Les eaux usées générées par l'activité du site comprennent essentiellement des eaux de lavage des équipements et des sols.

1 - Eaux pluviales:

Elles seront collectées et dirigées vers l'exutoire nord via :

- séparateur hydrocarbures (pour voiries)
- bassin de rétention-régulation
- zone humide d'infiltration

2 - Après l'étude des différentes filières, l'épandage a été retenu pour le traitement des **eaux usées industrielles**. Le choix de la filière fertirrigation des effluents sur les terres agricoles, évitant tout rejet dans les eaux superficielles.

Les effluents prétraités issus de l'activité seront valorisés par épandage sur des parcelles agricoles voisines du site. Les effluents seront donc recyclés et valorisés par fertirrigation.

Après stockage dans les bassins tampon avec brassage et aération, les effluents industriels sont épandus sur des parcelles agricoles grâce à un réseau enterré de canalisations en PVC.

Ce réseau enterré débouche dans les différentes parcelles de notre plan d'épandage par des bouches hydrantes.

Un enrouleur (similaire au matériel d'irrigation) est ensuite raccordé à ces bouches et permet l'épandage de ces eaux de lavage directement sur les prairies ou autres cultures.

L'ensemble du matériel nécessaire à la pratique de la fertirrigation sera mis à disposition, suivi et régulièrement entretenu par BRIDOR.

3 - Les **eaux sanitaires** seront rejetées par l'intermédiaire d'un poste de refoulement sur le réseau d'assainissement collectif public situé au niveau de la raquette d'accès des camions à l'angle ouest de la parcelle. («eaux usées domestiques, issues des locaux administratifs seront traitées par la station d'épuration collective de Liffré, qui dispose d'une réserve de capacité très importante»).

Elles ne seront en aucun cas épandues sur le plan d'épandage.

Eau potable :

L'intégralité des besoins en eau du site sera assuré par le réseau d'eau potable public.

L'origine du raccordement se situera au niveau de la canalisation de diamètre 160 mm sous la raquette d'accès des camions à l'angle ouest de la parcelle.

G- Traitement des espaces libres

Une zone humide est prévue dans le cadre du projet sur l'angle nord de la parcelle avec infiltration partielle.

Elle sera située entre le bassin de rétention des eaux pluviales et l'exutoire EP terminal situé sous l'autoroute A84

Les espaces libres devant la façade Sud-Est seront plantés de graminées (hauteur env. 70Cm) qui se régénèrent d'année en année et qui évoquent un champ cultivé.

La surface d'espace vert entourant le parking sera traitée avec des fleurs et des herbes caduques de type prairies afin que ces surfaces soit sans entretien et que la floraison se régénère d'année en année.

Rennes, le 10 JUN 2021

Dominique CANEDI,
Architecte



DOMINIQUE
CANEDI
Architectes
28, rue des Veyettes
35000 RENNES
Tél : 02 99 36 98 63